


**Participation** : La course est ouverte à toutes et tous, licencié(e)s ou non , né(e)s en 2003 et avant.  
Inscriptions et remise des dossards à partir de 8h30 au Complexe sportif Marcel Cerdan.

**Sécurité** : assurée par la Protection Civile et les bénévoles.

**Ravitaillement** : Un point de ravitaillement est prévu au km : 2, 5, 8 et à l'arrivée

**Assurance** : L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile.

**Récompense** : Un lot à tous les participants du 10 km,  
Une coupe aux 3 premiers de chaque catégorie.  
Une récompense et une médaille à tous les enfants.

 Tombola gratuite sur tirage au sort des dossards des participants à la course 3 (présence du coureur obligatoire)

## Tableau des Courses

Courses	Catégories	Année de Naissance	Départ	Distance
1	École Athlé/Poussins	2008 et après	09h30	600 m
2	Benjamins/Minimes	2004 à 2007	09h40	2000 m
3	Cadets à Vétérans	2003 et avant	10h00	10 kms

Le bulletin d'inscription est à envoyer ou déposer avant le 08 juin 2019 accompagné du Règlement par Chèque à l'ordre de l'Amicale du Sanglier, ainsi qu'un certificat médical pour les coureurs non licenciés à l'adresse suivante :

Hamid MEZIANI 30, rue des Champs 57450 THÉDING

Téléphone 03 87 89 58 50 ou 06 95 17 60 73/06 46 90 29 75

Renseignements : rocco.cerdan@orange.fr ou hamid.cerdan@farebersviller.com

## Bulletin d'inscription

Nom : .....

Prénom: .....

Date de Naissance : .....

Adresse.....

Code postal.....Ville .....

Catégorie.....Sexe.....

Club.....Licence.....

Tél : .....Mail.....

Course 1 Départ : 9h30  
École d'athlétisme/Poussins (2008 et +) 600 m Gratuit

Course 2 Départ : 09h40  
Benjamins/Minimes (2004 à 2007) 2000 m Gratuit

Course 3 Départ : 10h00  
Cadets à Vétérans (2003 et avant) 10 km :

**Pré-Inscription 8€ / 10€ le jour de la course**  
**Gratuit pour les courses 1 et 2**

Inscriptions jusqu'à 9h30 le jour de la course  
Chèque(s) à libeller à l'ordre de l'Amicale du Sanglier

Le certificat médical est obligatoire pour les non-licenciés.  
L'organisateur dégage son entière responsabilité pour tout accident et dégât matériel ou corporel, sauf responsabilité civile de l'organisateur.

Date :

Signature :